



MÉMOIRE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PMGMR 2015-2020

Présenté à la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre
des consultations publiques

MAI 2019

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DU CETEQ	1
2	INTRODUCTION	2
3	ENJEUX SOULEVÉS	3
3.1	Enfouissement des résidus ultimes	3
3.2	Orientation 4 : Moderniser la consigne	3
3.3	Orientation 4 : Contrôler les matières sortant des centres de tri.....	4
3.4	Orientation 6 : Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	6
4	MODIFICATIONS SOUHAITÉES	8
5	EN CONCLUSION.....	9

1 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2.1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

2 INTRODUCTION

Le CETEQ tient à remercier la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de lui permettre d'exposer sa vision et ses commentaires concernant son projet de modification de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR).

Notre organisation reconnaît et appuie les objectifs ambitieux de la CMM qui visent un passage à l'action afin d'assurer une industrie québécoise du recyclage durable, tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Les membres du CETEQ, qui représentent le secteur privé œuvrant en gestion des matières résiduelles (GMR), sont des parties prenantes de cette industrie au Québec où l'innovation verte est à l'avant-plan.

Depuis quelques années, le secteur privé doit faire face aux répercussions de la municipalisation de plusieurs services en GMR, limitant la libre concurrence sur le territoire de la CMM. Et c'est dans cette optique que ce mémoire a été rédigé.

Le CETEQ n'émettra des commentaires que sur les éléments plus sensibles à ses membres :

- Enfouissement des résidus ultimes
- Modifications à l'orientation 4 :
 - Moderniser la consigne
 - Contrôler les matières sortant des centres de tri
- Modification à l'orientation 6 :
 - Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Pour notre organisation, la reconnaissance des entreprises œuvrant en GMR est essentielle à l'atteinte des objectifs de la CMM. Rappelons que le CETEQ fait partie de la solution et souhaite poursuivre son partenariat continu avec la CMM avec ce mémoire.

3 ENJEUX SOULEVÉS

3.1 Enfouissement des résidus ultimes

Concernant le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne, il est mentionné dans le texte de la page 3 que :

« *Advenant le maintien des quantités annuelles qui y sont acheminées, la durée de vie du site se terminerait au plus tard en 2026.* »

Le CETEQ aimerait apporter la nuance que la fermeture du site est **possible** en 2026.

3.2 Orientation 4 : Moderniser la consigne

La CMM dresse un portrait assez complet de la situation sur la consigne au Québec dans son document complémentaire intitulé : *Vers une solution globale pour moderniser les systèmes de consigne et de recyclage*. Toutefois, dans le cadre de la présente consultation, le CETEQ ne s'engagera pas dans le débat sur l'élargissement de la consigne, mais profite de l'occasion pour plaider en faveur d'une harmonisation des systèmes en place, tel que préconisé par la CMM, puisque cela nous semble logique et souhaitable.

Les membres du CETEQ agissent à plusieurs niveaux dans l'industrie québécoise du recyclage et l'un des principaux enjeux porte dans la récupération du verre pêle-mêle avec la collecte sélective. Il est vrai que plusieurs innovations technologiques permettent de mieux trier le verre aux centres de tri et que de nouveaux débouchés sont apparus au fil des ans au Québec (ajout cimentaire, dalle écologique, laine minérale, abrasif, etc.)¹. En effet, plusieurs pistes sont déjà évaluées par Éco Entreprises Québec et la CMM devrait prendre en compte les résultats de ces démarches.

Toutefois, afin d'encourager une industrie forte, diversifiée et pérenne, les membres du CETEQ sont d'avis que **la présence de verre en centre de tri devrait tout de même diminuer**². Comme stipulé par la CMM, le tri à la source des bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de retirer une portion du verre du

¹ Plan *Verre l'innovation* d'Éco Entreprises Québec. https://www.eeq.ca/wp-content/uploads/Bilan_PVI_synthese_VF.pdf

² Situation uniquement liée à la collecte sélective pêle-mêle.

bac bleu. Cette diminution permettrait d'alléger la présence de verre en centre de tri.

Or, le CETEQ croit que le **tri à la source du verre ne devrait pas nécessairement passer par une consigne**. L'implantation élargie de points de dépôt de verre (que ce soit dans des écocentres, dans des points de dépôts municipaux, des carrefours commerciaux, etc.) permettrait une collecte séparée d'une portion du verre habituellement retrouvée dans la collecte sélective de porte en porte. Ce système est déjà à l'essai dans certaines municipalités du Québec et mérite d'être davantage étudié en partenariat avec l'ADAQ (Association des détaillants en alimentation du Québec) et autres associations concernées telles le Conseil Canadien du commerce de détails et le Centre Québécois du Développement durable.



La mise en œuvre d'un tel réseau pourrait, à première vue, se faire plus rapidement que l'ajout d'une consigne. La ségrégation d'une partie du gisement de verre habituellement retrouvé dans les centres de tri permettrait également une diversité supérieure des marchés. À titre d'exemple, un gisement de verre post-consommation trié à la source permettrait la fabrication de contenants de verre, débouché actuellement non possible avec le verre recyclé du bac bleu pêle-mêle.

Une étude de RECYC-QUÉBEC non citée par la CMM³ porte justement sur cette alternative de récupération du verre par points de dépôt. D'autres analyses sont suggérées dans ce document et le CETEQ est d'avis que la CMM devrait être ouverte à ce type de programme, qui touche tous les acteurs déjà impliqués dans l'industrie du recyclage au Québec.

3.3 Orientation 4 : Contrôler les matières sortant des centres de tri

Les membres du CETEQ accueillent favorablement l'idée d'un meilleur contrôle des centres de tri, notamment pour s'assurer du respect des standards de qualité dans l'industrie. Cela permettrait, entre autres, de débusquer des

³<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-depots-volontaires-verre-rapport-complet.pdf>

exploitants peu scrupuleux qui utiliseraient une façade de centre de tri pour gérer un centre de transfert, par exemple.

Les membres du CETEQ sont donc d'accord et ouverts à l'idée que des études de caractérisation soient exigées afin de contrôler un certain niveau de qualité en centre de tri. D'ailleurs, de plus en plus de municipalités en font la demande dans leurs contrats suite à certaines recommandations de l'industrie. Toutefois, l'orientation de la CMM de promouvoir un système provincial de contrôle mérite d'être nuancée et bonifiée. Un tel cadre réglementaire doit tenir compte des disparités régionales. Une certaine souplesse doit ainsi être envisagée dans le cadre de ce système pour répondre aux réalités territoriales

En effet, plusieurs disparités existent au Québec d'une région à l'autre en ce qui concerne les catégories de matières recyclables acheminées aux centres de tri. Selon la région, les débouchés peuvent également être différents, ce qui fait varier la composition des ballots et des rejets. Chaque marché possède ses propres exigences, comme la Chine avait les siennes. Les centres de tri doivent s'adapter régulièrement à ces marchés et l'implantation d'un programme provincial unilatéral de contrôle devra être faite avec grande prudence. **Le CETEQ recommande également que la CMM intervienne auprès de ses municipalités**, puisque ce sont elles qui préparent et publient les devis d'appels d'offres liés au traitement des matières recyclables. De bonnes pratiques devraient être promues par la CMM afin d'encourager les municipalités en ce sens.

De plus, **les contrôles de qualité devraient se faire à trois niveaux : à l'entrée, à la sortie (ballots) et au niveau des rejets des centres de tri**. En effet, il nous apparaît fondamental d'assurer un contrôle de la qualité des matières acheminées aux centres de tri afin d'avoir un portrait juste de la qualité des intrants. Le principe « *garbage in - garbage out* » est on ne peut plus approprié. La performance d'un exploitant de centre de tri est fortement influencée par la qualité des matières qui lui sont livrées et celui-ci ne peut porter à lui seul la responsabilité des taux de rejets parfois plus élevés. Un tel contrôle de la qualité des intrants permettra un diagnostic et pourra ensuite guider les autorités dans leurs efforts de sensibilisation des citoyens et la lutte à la contamination des bacs de récupération.

PMGMR - CMM

L'une des principales problématiques pour les centres de tri est la qualité des matières entrantes en provenance des institutions, des commerces et des industries (ICI). Il s'agit de l'un des effets de la municipalisation des services de collecte auprès de cette clientèle. En effet, il est problématique de recevoir de grandes quantités de matières recyclables non assimilables à la collecte sélective alors que les centres de tri dédiés à ce type de collecte sont munis d'équipements conçus pour la collecte sélective résidentielle. La desserte des ICI par les municipalités doit être considérée avec prudence car cette clientèle n'a pas du tout les mêmes besoins que le secteur résidentiel. Cette municipalisation de la desserte des ICI limite la libre concurrence des marchés privés, pourtant équipés pour traiter ce type de matières.

La qualité des intrants en provenance des ICI est un enjeu sérieux que la CMM doit considérer dans ses démarches auprès de ses municipalités. Et ce sont les organisations municipales qui devraient encadrer les contrôles de qualité et non le gouvernement.

De plus, il serait également intéressant que la CMM encourage ses municipalités à compiler la performance des ICI desservis par les cueillettes privées dans leurs bilans annuels, par le biais, par exemple, d'une déclaration obligatoire du transporteur sur le territoire. Le CETEQ y voit une avenue qui permettrait de laisser place au libre marché, qui favoriserait la compétitivité ainsi que l'obligation de performance.

3.4 Orientation 6 : Intensifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Le CETEQ est d'avis qu'il est primordial d'intensifier et de maintenir, en continu, les efforts et activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et ce, auprès de toutes les clientèles. La confiance dans l'industrie québécoise du recyclage doit être renforcée, principalement sur le plan de la perception du secteur privé. Les clientèles à viser par les programmes d'ISÉ sont nombreuses et la CMM doit tous les considérer : citoyens, résidents en multilogements, ICI, élus municipaux, étudiants, etc. Les messages doivent être adaptés à la clientèle cible.

De plus, les membres du CETEQ proposent d'implanter des systèmes d'éducation et de sensibilisation de la clientèle étudiante, et ce, dès la maternelle. Trop

Par exemple, de grandes quantités de carton grand format, des supports de plastique, des emballages plastiques (films plastiques à palette), etc. arrivent des ICI en grande quantité en vrac ou dans des sacs en plastique dans la collecte sélective. Les centres de tri ne sont pas équipés pour désensacher des matières recyclables contenues dans ces sacs ou pour traiter des matières de grand format.

PMGMR - CMM

souvent, les programmes environnementaux dans les écoles sont le fruit d'efforts bénévoles. Les taux de récupération dans ces établissements sont faibles et les jeunes sont sensibilisés trop tardivement à une saine gestion des matières résiduelles. La CMM devrait promouvoir des actions innovantes à ce niveau dans les écoles sur son territoire.

4 MODIFICATIONS SOUHAITÉES

Le CETEQ souhaite suggérer certains ajustements dans la fiche sur les centres de tri proposée dans les documents complémentaires du PMGMR⁴.

Premièrement, cette fiche n'expose que les modèles d'opération et ne fait pas mention de la propriété. Plusieurs variables sont existantes, ce qui modifie complètement la dynamique d'octroi de mandats et/ou la libre concurrence des marchés. Une municipalité peut, en effet, être propriétaire d'un bâtiment ou des équipements et voudra plutôt rechercher un exploitant de son centre de tri, qu'il soit privé ou à but non lucratif.

De plus, le CETEQ propose le texte de remplacement suivant pour les modes de gestion :

Actuellement, 22 centres de tri sont en exploitation au Québec. Ces centres de tri présentent une grande variabilité dans leur modèle d'affaires et de gouvernance :

- **Gestion par une entreprise privée** : une entreprise privée exploite le centre de tri. L'entreprise est notamment responsable de la réception, du tri, de la préparation à l'expédition, de la mise en marché et de la vente des matières recyclables. Les entreprises privées répondent à des appels d'offres publics pour les contrats d'une valeur de 100 000 \$ et plus dont les termes sont dictés par les municipalités.
- **Gestion par une régie municipale** : plusieurs municipalités ou MRC se regroupent au sein d'une régie qui a comme rôle de gérer et d'opérer le centre de tri.
- **Gestion par un OBNL** : l'organisme à but non lucratif gère et opère le centre de tri et répond à des appels d'offres publics pour les contrats d'une valeur de 100 000 \$ et plus dont les termes sont dictés par les municipalités.

4

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/20190402_Fiche_Centres_de_tri.pdf

5 EN CONCLUSION

Le CETEQ tient à réitérer son souhait d'être pour la CMM un partenaire de premier plan dans la recherche de solutions réalistes et innovantes pour ses municipalités. En tant que représentant de nombreuses entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, il est important pour le CETEQ que l'expertise du secteur privé soit incluse dans les réflexions de la CMM, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles.

La CMM propose des modifications audacieuses à son PMGMR et à grande portée pour le Québec. Toutefois, plusieurs actions peuvent être entreprises de façon plus locale et à l'échelle régionale ou municipale, comme le contrôle de qualité des matières en centres de tri et les mesures d'ISÉ à développer.

Le CETEQ réitère l'importance de favoriser la libre concurrence des marchés en considérant le rôle important du secteur privé dans l'industrie du recyclage au Québec. La municipalisation des services de desserte aux ICI a des effets collatéraux néfastes pour les 22 centres de tri du Québec, notamment en raison de la qualité des matières entrantes provenant de cette clientèle. La CMM doit profiter de son statut pour mieux guider ses municipalités à ce niveau en plus de poursuivre la recherche de solutions innovantes et porteuses d'avenir, comme le font les membres du CETEQ.

C'est également aux municipalités de favoriser les conditions gagnantes contractuelles en adoptant de bonnes pratiques dans la rédaction de leurs appels d'offres, et ce, afin de **permettre à tous les centres de tri, peu importe leur modèle d'affaires, de faire face aux fluctuations des marchés**. Ainsi, le contrôle de la qualité des matières (entrantes, ballots et rejets) fait partie de la solution. D'autres pratiques permettent également de mieux favoriser les marchés de façon équitable, tels que plusieurs formes de partage de risques et de gestion des matières recyclables en provenance des ICI. À cela s'ajoute la pérennité des contrats aux entreprises privées, ce qui permettrait de garantir un certain gisement de matières recyclables et ainsi des investissements privés pour des projets d'innovation et de modernisation efficace.